



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

**APPEL À CANDIDATURE POUR LA NOMINATION
OU LE RENOUELEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA PÉRIODE 2020/2024**

Les modalités relatives à la nomination des lieutenants de louveterie et les dispositions relatives à l'exercice de leurs missions sont définies dans l'arrêté du 12 juillet 2019 et précisées dans la note technique du 16 juillet 2019 abrogeant la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie.

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/documentation-relative-aux-lieutenants-de-a10435.html>

Conformément à cette note technique les lieutenants de louveterie retenus seront nommés pour 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les candidatures des nouveaux candidats ainsi que les demandes de renouvellement doivent être transmises à la Direction Départementale des Territoires (contact en bas de page) avant le **30 septembre 2019** (cachet de la poste faisant foi).

La présente fiche indique les conditions à respecter pour se présenter au poste de lieutenant de louveterie et les documents à fournir :

Conditions de nomination :

En application de l'article R. 427-3 du code de l'environnement, les candidats à la fonction de lieutenant de louveterie doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être de nationalité française ;
- jouir des droits civiques, la vérification s'effectuant auprès des mairies ou éventuellement des intéressés eux-mêmes qui produisent leur carte d'électeur ;
- résider obligatoirement dans le département où les fonctions doivent être exercées ou dans une circonscription limitrophe ;
- détenir, à l'année de leur nomination, un permis de chasser depuis au moins cinq ans ;
- justifier d'une aptitude physique et psychologique compatible avec l'exercice de cette fonction par production d'un certificat médical daté de moins de 2 mois le jour du dépôt de dossier de candidature ;
- être âgé (e) de soixante-quinze ans maximum à la fin du mandat
- justifier de compétences cynégétique et bureautique et informatique nécessaires à la transmission des documents et à la correspondance avec l'administration ;
- de disposer d'un matériel informatique (Pc et scanner) et d'une adresse courriel qui servira à correspondre avec l'administration.
- s'engager par écrit à entretenir, à leurs frais, notamment en fonction des usages locaux, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage ; l'adresse du chenil doit être indiquée avec précision afin de permettre à la direction départementale des territoires, d'effectuer un contrôle de la réalisation de cet engagement (article 3 de l'arrêté du 14 juin 2010)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER
PAR LE CANDIDAT LOUVETIER
EN VUE DE L'EXAMEN DE SA CANDIDATURE PAR LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE

Réf: NOR : TREL1920462N *note technique* de M. le Ministre de l'environnement du 16 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie.

Nom – Prénom (s) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone fixe: _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Profession : _____

Indiquer si le candidat est :

Déjà Lieutenant de Louveterie depuis le : _____

Pour la première fois candidat à un poste de Louvetier

Renseignements concernant le chenil et l'équipage :

Chenil déclaré : Oui / date d'autorisation _____

Non

Commune de situation : _____

Adresse (ou lieu-dit) : _____

Chiens courant : _____

Nombre : _____

Race(s) : _____

Chiens de déterrage : _____

Nombre : _____

Race(s) : _____

Marque et type du véhicule utilisé pour le transport des chiens : _____

Autres renseignements (indiquer ci-après toutes autres informations qu'il est jugé utile de communiquer à la commission)

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, et atteste en outre qu'il est apte physiquement et disponible pour exercer des fonctions de Lieutenant de Louveterie.

Joindre un certificat médical de témoignage de l'intégrité physique et psychologique.

Fait à Toulouse, le

Signature